# DEC170826DR11

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes

# LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE PAR INTÉRIM,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC170045DAJ du 18 janvier 2017 portant nomination de Mme Karine ARGENTO aux fonctions de déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 ;

### **DECIDE:**

## Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Madame Florence PIAUD-DALLE, responsable du Service des Ressources Humaines, à Madame Sylvie TRUCHON, adjointe du responsable du Service des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Karine ARGENTO.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine ARGENTO, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes, délégation est donnée à Monsieur Lionel MORARD, responsable du Service Technique et Logistique à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relatifs aux activités et au fonctionnement de son service (STL), relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Karine ARGENTO.

#### Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel MORARD, délégation de signature est donnée à Monsieur

Philippe HUGONNARD-ROCHE, adjoint pour le patrimoine au Service Technique et Logistique, à l'effet de signer les documents relatifs aux activités et au fonctionnement du service (STL) comprenant la gestion du CDL et des opérations immobilières, relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Karine ARGENTO;

# Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1er mars 2017

La déléguée régionale par intérim

Karine ARGENTO